



**Le Syndicat des Enseignants-UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme**

*Faites
la différence !*

Déclaration des élus du SE-UNSA à la CAPA des PEGC

Tableau d'Avancement du 25 janvier 2007

Les PEGC sont un corps académique, à gestion académique.

Le corps des PEGC est en voie d'extinction rapide.

Depuis la mise en extinction du corps, il y a 20 ans, les PEGC sont de moins en moins inspectés.

Les retards d'inspection sont considérables, 10 ans voire 15 ans.

Ce retard est reconnu depuis longtemps par l'administration qui a mis en place un système de compensation.

La mobilité géographique des PEGC n'existe plus depuis de nombreuses années.

La participation aux sujets d'examen, au tutorat, n'est pas jugée digne des PEGC.

Les PEGC, corps en fin d'extinction, n'ont pourtant pas démérité.

Depuis 20 ans, ils ont subi et subissent les multiples vexations et ségrégations énoncées plus haut. La volonté du ministère de vouloir jusqu'au bout les inquiéter, relève d'un esprit d'acharnement inqualifiable.

Pour toutes ces raisons, pour l'accès à la classe exceptionnelle, nous vous demandons de conserver le barème et les règles existants

, à savoir :

- 30 points pour chaque échelon de la hors classe et 10 points supplémentaires par année d'exercice dans le 6^e échelon de la hors classe.